

Les différences de niveaux, même de petite hauteur, constituent des obstacles souvent infranchissables pour la personne à mobilité réduite. Nous avons sélectionné une gamme de rampes en aluminium très diversifiée qui répondra à la majorité des configurations, que ce soit pour le franchissement de seuils, de rails de portes, de marches ou encore pour la montée/descente de véhicule.

**Établissement Recevant du Public**

La législation française impose aux Établissements Recevant du Public (ERP) de rendre leur locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Concernant les rampes, cela implique :

**Une pente** de 5% maximum

Pentes tolérées exceptionnellement : 10% si longueur < 2 m et 12% si longueur < 0,5 m

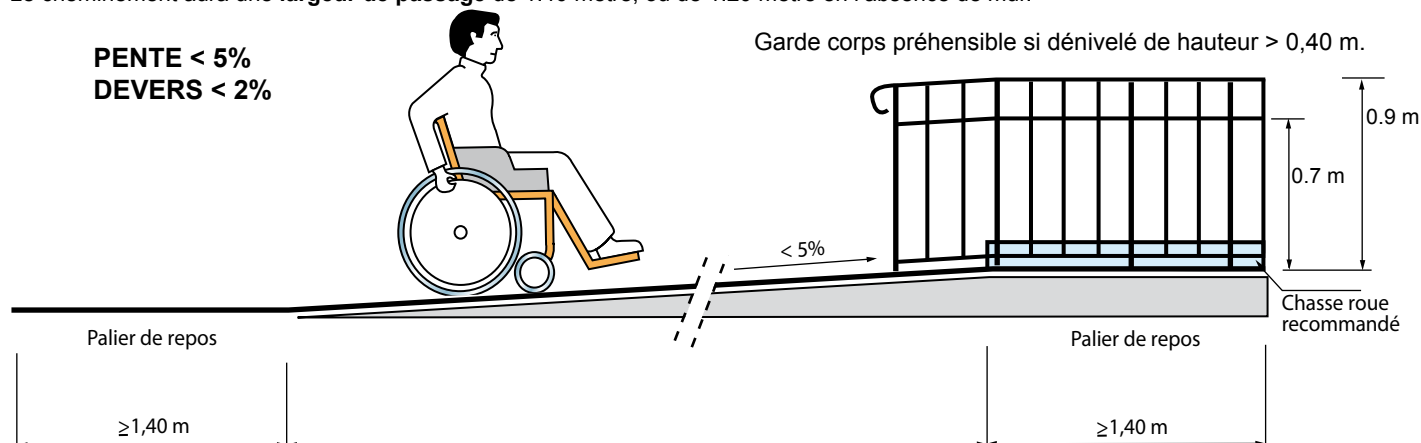
**Des paliers de repos** horizontaux d'une longueur minimale de 1.40 mètre sont nécessaires tous les 10 mètres, pour les pentes entre 4 et 5%, en haut et en bas de chaque plan incliné, devant toutes les portes et à l'intérieur de chaque sas.

Il convient d'équiper les rampes de **garde-corps** en cas de dénivelé de hauteur supérieure à 0.40 mètre.

Un éventuel **dévers** doit rester inférieur à 2%.

**Des couleurs contrastées** permettront aux malvoyants de détecter les obstacles.

Le cheminement aura une **largeur de passage** de 1.40 mètre, ou de 1.20 mètre en l'absence de mur.



Dans le cas d'une dérogation exceptionnelle liée à l'impossibilité technique de remplir tous ces critères, nous proposons des solutions de substitution à moindre coût, ponctuelles ou de faible durée, qui répondent aux besoins des ERP et des particuliers. Pour les solutions amovibles, prévoir un système d'avertissement qui permette aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) d'avertir de leur présence pour que la rampe soit mise en place.

Dans le respect de ces règles, nos rampes peuvent être destinées à compenser un handicap moteur.

Pour déterminer le modèle, il faut se poser les questions suivantes :

**1 QUELLE CONFIGURATION ?**

Nous proposons différents modèles de rampes en fonction de la configuration et de l'obstacle à franchir.

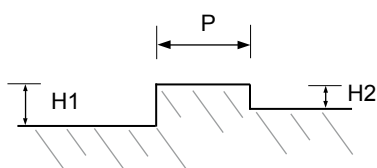
► Marche



**Dimensions à connaître :**

H = ..... mm

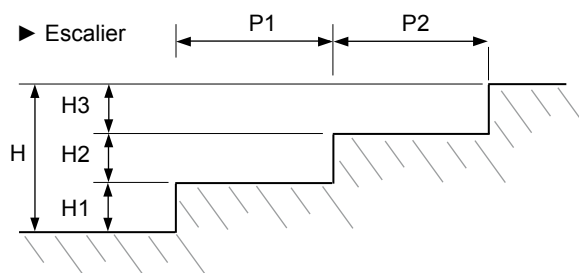
► Seuil



**Dimensions à connaître :**

H1 = ..... mm  
H2 = ..... mm  
P = ..... mm

► Escalier



**Dimensions à connaître :**

H = ..... mm    P1 = ..... mm  
H1 = ..... mm    P2 = ..... mm  
H2 = ..... mm    éventuellement  
H3 = ..... mm    P3 = ..... mm  
...    P4 = ..... mm  
...



► Nous proposons aussi une gamme de rampes adaptées pour le **Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR)**. Voir **MÉMO**.

Conformément à la législation en vigueur, ces rampes possèdent :

- une surface antidérapante,
- une largeur utile minimum de 730 mm,
- un système de verrouillage en position normale de circulation,
- un système de maintien sécurisé dans les manœuvres d'accès du fauteuil roulant,
- un dispositif empêchant le fauteuil roulant de basculer sur les côtes lorsque la rampe dépasse 1 200 mm de longueur en position d'utilisation,
- une bande de couleur d'une largeur mini de 10 mm pour marquer clairement le bord extérieur de la rampe par rapport à la surface de roulement,
- une capacité minimum de 300 kg.



La pente maximale autorisée est de 25 % par rapport au sol lorsque la rampe est placée à l'arrière du véhicule et par rapport à une bordure de 150 mm lorsque la rampe est placée en position latérale du véhicule.

## 2 QUEL TYPE DE MATÉRIEL ?

Type de fauteuil	Pente maxi conseillée*
Fauteuil roulant manuel	14 %
Fauteuil roulant manuel avec assistant	20 %
Fauteuil roulant électrique	20 %

\*sous réserves des caractéristiques et des performances du fauteuil roulant.



## 3 QUELLE LONGUEUR ?

Calcul simple de la longueur des rampes :

$$\text{Longueur (en mm)} = \frac{\text{Hauteur (en mm)}}{\text{Pente (en \%)}} \times 100$$

### ► EXEMPLE

Pour franchir une marche de 150 mm avec un fauteuil roulant électrique qui admet une pente de 20 %. Quelle sera la longueur des rampes ?

$$\frac{150}{20} \times 100 = \text{Longueur 750 mm soit 75 cm}$$

Longueur de la rampe (mm)	Pente (%)					
	5%	10%	12%	14%	20%	25%
25	500	250	208	178.5	125	100
50	1 000	500	416	357	250	200
75	1 500	750	625	535	375	300
100	2 000	1 000	833	714	500	400
125	2 500	1 250	1 041	893	625	500
150	3 000	1 500	1 250	1 071	750	600
175	3 500	1 750	1 458	1 250	875	700
200	4 000	2 000	1 666	1 428	1 000	800
250	5 000	2 500	2 083	1 785	1 250	1 000
300	6 000	3 000	2 500	2 143	1 500	1 200
350	7 000	3 500	2 916	2 500	1 750	1 400
400	8 000	4 000	3 333	2 858	2 000	1 600
450	-	4 500	3 750	3 214	2 250	1 800
500	-	5 000	4 166	3 571	2 500	2 000
550	-	5 500	4 583	3 928	2 750	2 200
600	-	6 000	5 000	4 285	3 000	2 400
650	-	6 500	5 416	4 643	3 250	2 600
700	-	7 000	5 833	5 000	3 500	2 800
800	-	8 000	6 666	5 714	4 000	3 200
900	-	9 000	7 500	6 428	4 500	3 600
1 000	-	-	8 333	7 143	5 000	4 000
1 100	-	-	9 166	7 857	5 500	4 400

Pour des raisons de sécurité, le sol et l'obstacle à franchir sur lequel reposera la rampe doivent être parallèles et stables. Si les rampes sont utilisées par paire celles-ci doivent être parallèles avec une inclinaison identique.



### MÉMO

	Marche	Escalier	Seuil	Accès à l'intérieur d'un véhicule
SB-K	X			
SB-S			X	
SB-A			X	
SBK-N	X			
BTR			X	
AOL-R		X		
AOL-RM	X	X		X
AOL-RK	X	X		
RLS	X			
RLK				X
RRK				X
RRD				X
AOS				X
RAS				X